

COMMUNE DE ROMPON

ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet d'aliénation,
d'une partie du chemin de Sauzet

Par arrêté n°2022-017 du 3 mars 2022, le maire de Rompon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin de Sauzet.

Madame Anne ROUCHE-FLORIN a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Rompon du 28 mars 2022 au 14 avril 2022 aux heures d'ouverture.

Le dossier est consultable en mairie et sur le site Internet rompon.fr

Toute personne pourra déposer ses observations, soit sur le registre papier, soit par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur en mairie de Rompon, 76 allée des Écoliers (07250), soit par courrier électronique mairie@rompon.fr

Permanences de Madame Anne Bouche-Florin, commissaire-enquêtrice, en mairie le lundi 28 mars de 14 h à 18 h et le jeudi 14 avril de 14 h à 18 h